NOTE D'INFORMATION

PALMARES FINANCIERES

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18127 en date du 14/11/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à.**416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **M. Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 05 22 45 70 58
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

NL

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **PALMARES FINANCIERES**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030678**
- Date et référence de l'agrément : **21/09/2018, GP18095**
- Date de création : **07/12/1998**
- Siège social : **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **5,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **10,000** Dirhams
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **M. Reda Hilali** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 Casablanca**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca,** représenté par **M. Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	**Responsable à contacter**	**Téléphone**
Wafa Gestion	Adil HAITAMI	05 22 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Bahaa SAAIDI**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **30% MASI RENTABILITE BRUTE (publié par la Bourse de Casablanca) + 70% MBI GLOBAL (publié par BMCE Capital Markets)**
- Objectif de gestion : **L'objectif de gestion de la SICAV PALMARES FINANCIERES est la réalisation d'une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Afin d'y parvenir, la SICAV adoptera une stratégie équilibrée entre la poche actions et la poche obligataire.**
- Stratégie d'investissement :

La SICAV sera investie à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Aussi, la SICAV ne peut à aucun moment atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances ou autres placements sur le marché monétaire.

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

La SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement de la SICAV inclut les instruments financiers ci-après :

- **valeurs mobilières cotées à la bourse des valeurs de Casablanca ;**
- **certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions ;**
- **valeurs mobilières faisant l'objet de transactions sur tout marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
- **parts ou actions d'OPCVM ;**
- **titres de FPCT et d'OPCC ;**
- **titres de créances négociables ;**
- **obligations ;**
- **titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
- **créances représentatives des opérations de pension.**

La SICAV pourra recourir à des opérations de prêts emprunts de titres et toutes autres valeurs, dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **Supérieure à 3 ans**
- Souscripteurs concernés : **AXA Assurance Maroc, sans exclure les autres personnes physiques et morales.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **05/02/1999**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans la presse économique hebdomadairement.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion ;**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**

 Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi, jusqu'à 16h, au siège social de Wafa Gestion et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Mixte.**

 L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration de la SICAV, décide de la capitalisation ou de la distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. Les actionnaires seront informés par voie de mailing, et ce, au plus tard la veille de la mise en distribution.
 - **Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFA BANK sise à Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef.**
 - **Téléphone : 0522 29 88 88.**

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5% HT des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :

 2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par la SICAV sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.
 Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.
 Les frais de gestion revenant à WAFA GESTION couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC	0,025%
(4) Dépositaire	0.05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle »	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel »	Selon les conditions en vigueur
Prestations de WAFA GESTION	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)